



NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

(Septembre 2024)

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT
SAEM au capital de 15 milliards F CFP
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex
Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57 - Internet : www.bci.nc
RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001
RIAS NC170007 voir rias.nc

La Banque Calédonienne d'Investissement s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre soient conformes à la loi Informatique et Libertés applicable en Nouvelle-Calédonie et aux principes du Règlement général sur la protection des données reconnus comme applicable en Nouvelle-Calédonie.

La présente Notice vise à vous fournir des informations détaillées sur la manière par laquelle la Banque Calédonienne d'Investissement, agissant en qualité de responsable de traitement, protège vos données personnelles.

Elle explique de quelle manière vos données sont obtenues, pourquoi elles sont traitées, avec qui elles sont susceptibles d'être partagées, les mesures mises en œuvre pour assurer leur confidentialité et leur sécurité et rappelle les droits dont vous disposez et comment les exercer.

1. QUELQUES DÉFINITIONS	1
2. À QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE ?	1
3. QUI RECUEILLE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?	1
4. COMMENT OBTENONS-NOUS LES DONNÉES PERSONNELLES VOUS CONCERNANT ?	2
5. QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES ?	3
6. POURQUOI TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?	3
7. COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES ?	5
8. COMMENT ASSURONS-NOUS LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES ?	6
9. OÙ SONT STOCKÉES VOS DONNÉES ?	6
10. NOS ACTIONS DE PROSPECTION	6
11. NOS ACTIONS DE PROFILAGE	7
12. MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS PARTICULIERS REPOSANT SUR UNE TECHNOLOGIE SPÉCIFIQUE	7
13. VOS DROITS	7
14. COMMENT EXERCER VOS DROITS ?	8

1. QUELQUES DÉFINITIONS

Lorsque les termes suivants sont utilisés, ils signifient :

- « Banque » : la Banque Calédonienne d'Investissement,
- « Vous » : vous-même ou toute personne physique intervenant dans notre relation (votre représentant légal, votre mandataire, un contact...),
- « Données à caractère personnel » ou « données personnelles, ou « données » : il peut s'agir de différentes catégories de données selon le besoin. À titre d'exemple :
 - des informations sur votre identité et/ou de contact telles que nom, prénom, date de naissance, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, numéros des documents d'identité, âge, spécimen de signature,
 - des informations relatives à vos situations familiale, professionnelle et fiscale,
 - des informations bancaires et financières liées à vos opérations, y compris vos connaissances en matière de produits d'investissement,
 - des informations d'identification et d'authentification liées à vos services de banque en ligne et à vos opérations de paiement,
 - des images de vidéosurveillance dans nos locaux, de géolocalisation pour localiser l'agence la plus proche,
 - des données de santé pour la conclusion d'un contrat d'assurance-vie ou santé.

2. À QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE ?

Cette Notice vous est destinée en tant que personne physique concernée par un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par votre Banque, que vous agissiez en tant que particulier à titre privé ou dans le cadre d'une activité professionnelle. Elle vous concerne notamment si vous êtes :

- un client de la Banque,
- un client potentiel ou un prospect de la Banque,
- une personne physique intervenant à titre quelconque dans le cadre d'une relation établie avec un client de la Banque, personne physique ou morale, par exemple : un mandataire ou un signataire autorisé, un représentant légal, une caution, un contact désigné, un adhérent, un préposé ou un bénéficiaire effectif, un héritier ou un bénéficiaire d'un contrat d'assurance sur la vie.

3. QUI RECUEILLE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Nous

Vous utilisez les services de la Banque quotidiennement et vous nous connaissez bien. Nous vous accompagnons par l'intermédiaire de notre réseau d'agences, de nos collaborateurs, des services à distance mis à votre disposition, et le cas échéant par l'intermédiaire de nos mandataires et distributeurs. Pivot de cette relation bancaire, nous sommes chargés de la collecte et du traitement des données à caractère personnel liées à cette relation principale. Nous intervenons à ce titre en qualité de RESPONSABLE DE TRAITEMENT.

Les sociétés du groupe BRED et nos autres partenaires

Pour rendre ces services et vous offrir une gamme de produits variés destinés à répondre à vos besoins, nous ne sommes pas seuls. Nous faisons partie d'un groupe plus large de sociétés, le Groupe BRED, dont nous sommes une participation, et nouons des partenariats avec des entreprises.

Toutes ces sociétés contribuent aux services qui vous sont fournis ou qui sont distribués par notre intermédiaire et veillent au respect des mêmes principes. Pour ce faire, elles sont susceptibles d'avoir communication de vos données à caractère personnel.

Par exemple :

Vous pouvez être amenés à souscrire par notre intermédiaire des produits ou services que nous commercialisons, mais qui émanent d'une autre société.

Dans ce cas, vous établissez une relation contractuelle directe avec le partenaire concerné. Selon le produit ou le service souscrit, nous interviendrons soit en qualité de distributeur (le contrat sera établi et souscrit par notre intermédiaire en notre qualité de représentant du partenaire), soit en qualité d'indicateur ou d'apporteur (vous souscrirez le contrat directement avec le partenaire avec lequel nous vous aurons mis en contact).

Dans ces situations, vos données à caractère personnel seront collectées et traitées par nos soins en tant que distributeur ou apporteur et le partenaire, chacun pour ce qui le concerne et chacun pour les finalités spécifiques liées aux produits et services souscrits.

Nos autres partenaires

Les informations applicables à la protection des données à caractère personnel relatives à un produit souscrit auprès d'un partenaire vous sont communiquées par ce dernier, en qualité de RESPONSABLE DE TRAITEMENT pour la collecte et le traitement qu'il met en œuvre pour son propre compte.

4. COMMENT OBTENONS-NOUS LES DONNÉES PERSONNELLES VOUS CONCERNANT ?

Au cours de notre relation bancaire, nous allons recueillir et traiter des données à caractère personnel vous concernant. Ces données peuvent varier en fonction de la nature du produit ou du service souscrit.

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET INFORMATIONS QUE VOUS NOUS COMMUNIQUEZ

Lors d'une entrée en relation, puis lors de la souscription de tout nouveau produit ou service (compte, crédit, épargne, assurance...), nous collectons directement auprès de vous les données nécessaires à cette opération.

Ces données sont nécessaires :

- pour nous permettre de remplir nos obligations légales et réglementaires telles que l'obligation de connaître notre client, nos obligations fiscales ou relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- pour vous connaître, vous conseiller et vous proposer l'offre de produits et services répondant à vos besoins,
- pour la souscription et la gestion de vos produits ou services .

Certaines données peuvent également être collectées :

- lors de votre participation à des jeux que nous organisons,
- lorsque vous procédez à des simulations sur nos sites Internet, demandez des renseignements ou sollicitez un contact.

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PROVENANT DE TIERS OU D'AUTRES SERVICES

Les données à caractère personnel peuvent également provenir :

- de tiers fournisseurs, sous-traitants comme les réseaux Carte Bancaire, Visa, Mastercard,
- des partenaires de la Banque, et notamment d'un intermédiaire en opération de banque et en services de paiement (courtier, mandataire exclusif ou non exclusif, mandataire d'intermédiaire), d'un indicateur d'affaires,
- d'autres produits ou services fournis par des tiers, auxquels vous avez souscrit,
- de fichiers que la Banque doit consulter pour fournir certains services, dans des conditions réglementaires déterminées, comme le Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) tenu par la Banque de France, ou le Fichier Central des Chèques (FCC),
- des autres personnes intervenant dans le cadre de notre relation (vos mandataires, contacts désignés, préposés, bénéficiaires effectifs, membres de votre famille, représentants légaux...).

La BCI n'achète pas de jeu de donnée auprès de courtiers spécialisé en marketing ou courtiers en donnée à caractère personnel.

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PUBLIQUES

Nous pouvons être amenés à collecter des données à caractère publiques vous concernant.

Les données à caractère personnel publiques sont les informations ou données personnelles produites ou reçues par une autorité administrative dans le cadre de sa mission de service public, publiées par une autorité administrative ou communicables à toute personne en faisant la demande.

Nous pouvons utiliser les informations ou données à caractère personnel publiques quand cela est autorisé par les textes législatifs ou réglementaires et dans le respect des règles spécifiques de communication et de réutilisation précisées par lesdits textes.

EXCLUSION DES CATÉGORIES PARTICULIÈRES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les catégories particulières de données à caractère personnel sont les données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données personnelles concernant la santé ou les données personnelles concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Par principe, nous ne collectons ni ne traitons aucune de ces catégories de données à caractère personnel particulières.

Certaines situations spécifiques peuvent néanmoins exister, notamment :

- Pour la mise en place d'un système d'authentification forte vous permettant d'accéder à vos services bancaires en ligne, pour effectuer un paiement, ou pour signer électroniquement, en ayant recours à des dispositifs de reconnaissance biométrique (reconnaissance vocale, reconnaissance faciale, empreintes digitales...). L'utilisation de ces données permet notamment de prévenir la fraude et l'usurpation de votre identité par un tiers. Ces dispositifs de reconnaissance biométrique sont alternatifs à d'autres mécanismes de contrôle et font l'objet de mesures de sécurité spécifiques pour garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel,
- Lors de la souscription d'un contrat d'assurance de personne, tel qu'une assurance emprunteur. Dans ce cas, l'assureur pourrait avoir besoin d'éléments relatifs à votre état de santé pour vous accorder ses garanties et fixer d'éventuelles exclusions. Vous nous remettrez ces informations sous plis scellés afin que nous les transmettions à l'assureur. En aucun cas, la BCI ne traitera ces données de nature médicale.
- Pour identifier le statut civil coutumier de nos clients afin de permettre l'effectivité de leurs droits.

En tout état de cause, si nous devons procéder à un traitement de ces catégories particulières de données à caractère personnel, celui-ci se ferait conformément à la législation ou la réglementation applicable qui prévoit dans certains cas le recueil préalable de votre consentement explicite.

5. QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES ?

Nous

En tant qu'établissement bancaire, nous sommes tenus au secret professionnel et ne pouvons partager vos données que dans des conditions strictes prévues par la loi ou avec votre consentement.

Ce même principe de secret et de confidentialité s'applique à l'ensemble des intervenants impliqués, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, de nos prestataires, de nos partenaires et de leurs propres collaborateurs.

Les sociétés du groupe BRED et nos autres partenaires

Au sein du Groupe BRED, nous pouvons être amenés à communiquer vos données à caractère personnel, à toute entité du Groupe afin de pouvoir vous présenter des produits ou services gérés par ces entités ou pour l'étude ou l'élaboration de tous types de contrats ou d'opérations vous concernant.

Avec des tiers, nous pouvons partager vos données dans les cas suivants :

- avec les entreprises qui assurent ou garantissent vos crédits,
- avec les établissements habilités à fournir des services de paiement, ainsi qu'avec la Banque de France, les schémas de carte de paiement dont les marques figurent sur votre carte (exemple Visa, Mastercard), les commerçants ou prestataires de services accepteurs de carte bancaire, pour les finalités liées aux cartes bancaires et instruments de paiement,
- avec des prestataires de service d'initiation de paiement ou de service d'information sur les comptes de paiement, auxquels vous avez donné l'autorisation d'initier des opérations de paiement à partir de vos comptes de paiement gérés chez nous, ou l'autorisation d'accéder aux informations de ces comptes, dans les conditions prévues par loi,
- avec des entreprises de recouvrement intervenant pour notre compte,
- avec certaines professions réglementées, telles que les avocats, huissiers, notaires ou cabinets d'audit,
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles (par exemple : l'alerte sur le solde de votre compte, le recours à des solutions de paiement mobile, la gestion des cartes bancaires, ou la fabrication de chèques),
- avec des entreprises tierces en cas de cession de créances ou d'opération de titrisation,
- avec les partenaires de la Banque, pour vous permettre de bénéficier des avantages d'un partenariat auquel vous auriez préalablement décidé d'adhérer, et ce, dans le cadre exclusif des accords de partenariat,
- dans le cadre des jeux-concours, avec les huissiers de justice en charge du suivi et de la gestion du jeu,
- avec nos intermédiaires en opération de banque et en services de paiement,
- aux sous-traitants et prestataires pour les seuls besoins des prestations à réaliser pour notre compte et notamment la fourniture des services ou des produits bancaires et financiers ou la réalisation d'enquêtes ou de statistiques
- le cas échéant, avec le Médiateur de notre établissement dans le cadre de votre demande de médiation.

Tiers autorisés

Nous devons également partager vos données lorsque le secret professionnel est levé par la loi et notamment à l'égard de l'administration fiscale et des douanes, de la Banque de France (Fichier Central des Chèques, Fichier National des Incidents de Remboursement de Crédit aux Particuliers, par exemple), de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des commissions d'enquête parlementaires. Le secret est en outre levé à l'égard des informations requises pour l'application des conventions conclues par la Nouvelle-Calédonie organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales (article Lp. 920.9 du Code des impôts de la Nouvelle-Calédonie). Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

6. POURQUOI TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Dans le cadre de notre relation bancaire, nous utilisons tout ou partie des données à caractère personnel vous concernant, pour les finalités décrites ci-dessous et sur la base des fondements suivants :

EXÉCUTER LE CONTRAT RELATIF AUX PRODUITS ET SERVICES QUE VOUS AVEZ SOUSCRITS OU QUE VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE

Nous traitons avant tout vos données à caractère personnel en vue de fournir les produits et services que vous souscrivez, ou que vous souhaitez souscrire. Le traitement est mis en œuvre, car il est nécessaire à l'exécution du contrat, ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande en tant que client, dans le cadre d'une relation déjà établie, ou en tant que prospect si aucune relation d'affaires n'a encore été établie (mesures précontractuelles telles que la délivrance d'un conseil, d'une simulation).

Le traitement mis en œuvre dans le cadre de la gestion de notre relation concerne notamment :

- la tenue de vos comptes bancaires et la réalisation des opérations, la gestion de vos produits bancaires et d'épargne, la fabrication de vos instruments de paiement tels que votre carte bancaire ainsi que la gestion de leur fonctionnement et la sécurité des opérations de paiement. Préalablement à l'autorisation d'une opération de paiement, nous pouvons mettre en œuvre une prise de décision automatisée reposant notamment sur l'analyse des informations de l'instrument de paiement, du contexte de l'opération, du solde du compte sur lequel fonctionne l'instrument de paiement et des plafonds d'utilisation de celui-ci. Cette prise de décision automatisée aboutit à l'autorisation ou au refus de l'opération de paiement,
- la gestion de votre service de banque en ligne et des différents services mis à votre disposition dans ce cadre. Ceux-ci incluent notamment des traitements liés à la restitution de vos opérations et de vos documents bancaires ou d'assurance sous une forme dématérialisée, des fonctionnalités d'agrégation de comptes y compris de comptes détenus auprès d'un autre établissement lorsque vous y consentez, des fonctionnalités de gestion budgétaire incluant la catégorisation de vos dépenses et revenus, des simulateurs sur les produits et services de votre Banque, des outils d'accompagnement ou d'aide à la décision faisant appel à un traitement automatisé, des formulaires de contacts pouvant faire appel à un traitement automatisé pour identifier/catégoriser et répondre à votre demande, des espaces d'échanges sécurisés de documents dématérialisés avec votre Banque, des fonctionnalités liées à la souscription de produits et services et à la signature électronique de vos documents, des fonctionnalités de type « selfcare » vous permettant de réaliser directement certaines opérations de gestion, un service de coffre-fort numérique lorsque vous y souscrivez... Ces services et fonctionnalités font l'objet d'évolutions constantes pour vous proposer une expérience optimale,
- l'analyse de vos demandes de financement ou de crédit (comportant un score d'octroi d'aide à la prise de décision), la gestion de vos crédits et de vos financements locatifs, la délivrance ou l'obtention de garanties, la délivrance ou l'obtention de caution,
- la passation, la gestion et l'exécution de contrats d'assurance, ainsi que la gestion des flux financiers associés,
- la prévention des impayés, le recouvrement et la gestion du contentieux (amiable, surendettement et contentieux judiciaire),
- la gestion des réclamations, la gestion des successions.

Sans ces traitements, nous ne serions pas en mesure de conclure ou d'exécuter le contrat.

RÉPONDRE À NOS OBLIGATIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

Notre activité intervient dans un environnement réglementaire très encadré, qu'il s'agisse de la réalisation d'opérations de banque ou d'opérations connexes, de la distribution de produits d'assurance ou d'autres opérations d'intermédiation.

Pour répondre à ces obligations légales, nous mettons en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

En conséquence, nous pouvons être amenés à demander des informations précises concernant certaines opérations si la législation ou la réglementation nous l'impose.

Échange automatique d'information en matière fiscale

Nous sommes tenus d'identifier, à des fins fiscales, la résidence du titulaire de compte et de remplir les obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale calédonienne relatives aux comptes déclarables des personnes non résidentes fiscales en Nouvelle-Calédonie (y compris les personnes américaines déterminées, au sens de la loi FATCA).

L'administration fiscale calédonienne procède à la transmission de ces informations à l'administration fiscale du pays de résidence fiscale du titulaire du compte déclarable si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous sommes tenus de procéder à l'identification de nos clients et, le cas échéant, des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de notre clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du client...). Les informations que vous nous communiquez à ce titre doivent donc être régulièrement actualisées.

À ce titre, nous sommes tenus d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes politiquement exposées (PPE) définies par le Code monétaire et financier.

Nous sommes aussi tenus de déclarer aux autorités compétentes certaines opérations en particulier :

- les sommes inscrites dans nos livres et les opérations portant sur des sommes qui pourraient provenir d'une infraction passible d'une peine privative de liberté ou qui pourraient participer au financement du terrorisme ou à une opération de blanchiment de fraude fiscale,
- les opérations pour lesquelles l'identité du donneur d'ordre ou du bénéficiaire effectif de l'opération demeure douteuse malgré les diligences effectuées au titre de l'obligation de vérification d'identité qui incombent à la Banque.

Prévention, recherche et détection de fraude en matière de paiements et d'accès à distance de vos comptes de paiement

Nous sommes tenus de mettre en œuvre des mesures de sécurité impliquant le traitement de certaines de vos données à caractère personnel dans le cadre de nos procédures d'authentification et en vue de protéger l'intégrité et la confidentialité de vos données.

Renseignements nécessaires pour la tenue de fichiers réglementaires

Nous communiquons les données à caractère personnel nécessaires dans le cadre de la tenue des fichiers réglementaires suivants, que nous pouvons également être amenés à consulter :

- **FCC.** Le Fichier Central des Chèques recense les données à caractère personnel obligatoirement fournies par les Banques relatives à l'identité des personnes ayant émis un chèque sans provision et à l'identité des personnes auxquelles s'applique une interdiction pour une autre raison (par exemple certains cotitulaires d'un compte joint).
- **Fichier central des retraits des cartes bancaires CB.** Ce fichier géré par la Banque de France recense les décisions de retrait de carte CB lorsqu'un incident de paiement résultant directement de l'usage de la carte CB n'a pas été régularisé.
- **FICOBA.** Le Fichier des comptes bancaires. Les banques ont l'obligation lors de l'ouverture pour un client d'un compte bancaire ou assimilé de déclarer un certain nombre d'informations à la Direction Générale des Finances Publiques en charge du fichier FICOBA (Fichier des COmptes BANcaires) et de l'informer d'éventuelles modifications ou clôture du compte, et ce pendant une durée de 10 ans après la fermeture du compte.
- **FICP.** Le Fichier national des Incidents de Crédit aux Particuliers. Les banques ont l'obligation de déclarer au Fichier national des incidents de crédit les incidents caractérisés liés aux crédits accordés aux personnes physiques pour des besoins non professionnels. Elles ont également l'obligation de consulter ce fichier dans certains cas (octroi d'un crédit, d'une autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois, reconduction annuelle d'un contrat de crédit renouvelable). Il peut également être consulté à l'occasion de l'attribution de moyens de paiement, ou lors de l'attribution ou du renouvellement d'une carte de paiement.

Nos partenaires assureurs ont des obligations similaires, notamment pour les déclarations auprès de FICOVIE (Fichier des COntrats de capitalisation et d'assurance-VIE).

Autres obligations réglementaires

Clients en situation de fragilité financière. Nous avons pour obligation d'identifier les situations effectives de clients en situation de fragilité financière ou les clients bénéficiant d'un « droit au compte » afin de prendre contact avec eux et de leur proposer des offres spécifiques adaptées. Nous devons également anticiper des situations dans lesquelles les Clients peuvent potentiellement rencontrer des difficultés afin de prendre des mesures appropriées et personnalisées en réponse à ces difficultés.

Les comptes en déshérence. La réglementation impose que les banques recensent chaque année les comptes inactifs ouverts dans leurs livres. À cette fin, nous devons annuellement consulter pour les comptes inactifs le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) afin de rechercher l'éventuel décès du (des) client(s) concerné(s). Des obligations similaires s'appliquent aux coffres-forts inactifs et, pour les assureurs, aux contrats d'assurance-vie.

Les réponses aux demandes d'exercice des droits au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. L'exercice de vos droits, mentionnés à l'article 12 du présent document, nécessite de traiter des données à caractère personnel vous concernant à des fins d'identification, de gestion de vos demandes et de conservation de la preuve.

Notre activité en tant qu'entreprise (comptabilité générale, facturation, gestion du bilan, reporting, audit, etc.) nous impose de traiter un volume important de données à caractère personnel de nos clients.

RÉPONDRE À NOS INTÉRÊTS LÉGITIMES

Nous pouvons invoquer un « intérêt légitime » à traiter vos données, en particulier lorsque nous nous trouvons face à des situations pouvant présenter des risques pour notre activité, notamment :

- prévenir la fraude notamment sur le crédit et les opérations de paiement et gérer les éventuels recours en justice,
- lutter contre la criminalité financière tant à l'égard du secteur financier qu'à l'égard de nos clients et collaborateurs,

- prévenir et gérer les incivilités à l'égard de nos collaborateurs,
- assurer la sécurité de nos réseaux et des informations, de nos guichets automatiques bancaires, surveiller l'accès à nos locaux notamment par un dispositif de vidéosurveillance.

Cet intérêt légitime peut être lié à l'analyse de notre risque en matière d'engagements, notamment lors de l'évaluation des risques liés aux demandes de crédit et tout au long de la relation contractuelle. Les traitements automatisés mis en œuvre dans ce cadre incluent, in fine, une intervention humaine et aboutissent à une décision d'octroi ou de refus de crédit. Vous avez le droit de présenter vos observations et de contester la décision prise à l'issue de ce processus.

Notre intérêt légitime peut également être lié à la gestion :

- d'études statistiques et enquêtes de satisfaction,
- de notre relation client (amélioration de la connaissance client, amélioration de nos produits et services, veille, conception, développement et suivi de l'activité commerciale),
- de la prospection, du profilage et de la segmentation marketing incluant le cas échéant la combinaison de données à des fins d'analyse
- de nos activités de communication.

Ces traitements sont mis en œuvre en prenant en compte vos intérêts et droits fondamentaux. À ce titre, ils s'accompagnent de mesures et garanties permettant d'assurer l'équilibre entre la protection de vos intérêts et droits et la poursuite de nos intérêts légitimes.

METTRE EN ŒUVRE CERTAINS TRAITEMENTS AVEC VOTRE CONSENTEMENT

Dans certains cas, vous serez informé et sollicité préalablement à la mise en œuvre du traitement de données pour exprimer votre consentement, de manière spécifique, au regard de la finalité qui vous sera indiquée. Le traitement de vos données ne pourra pas être réalisé sans votre consentement.

7. COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES ?

Une fois les finalités de traitement des données atteintes, et en tenant compte des éventuelles obligations légales ou réglementaires imposant de conserver certaines données, nous procédons à la suppression ou à l'anonymisation de vos données. La durée de conservation est variable et dépend de la nature des données et des finalités poursuivies.

Les données sont généralement conservées pendant le temps nécessaire à l'exécution du contrat et jusqu'à l'expiration des délais légaux applicables. Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée jusqu'à épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

TYPE DE TRAITEMENT	DURÉE DE CONSERVATION	POINT DE DÉPART CONSERVATION
Documents comptables et pièces justificatives (relevés de compte...)	10 ans	À compter de la clôture de l'exercice comptable concerné
Gestion des comptes clients	5 ans	À compter de clôture du compte
Gestion de la relation client	5 ans	À compter de la cessation de la relation
Gestion des produits d'épargne	5 ans	À compter de la fin du contrat
Gestion des crédits	5 ans	À compter du remboursement intégral du crédit
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	De 3 à 5 ans	À compter de l'exécution de l'opération
Lutte contre la fraude Prévention et détection des délits et des crimes	De 3 à 5 ans	À compter du jour de l'infraction. Lorsqu'une procédure judiciaire est engagée, les données sont conservées jusqu'au terme de cette procédure et à l'expiration des délais de prescription applicables.
Prospection commerciale, à l'issue d'une relation contractuelle préalablement établie	1 an	À compter de la fin de notre relation ou du dernier contact entrant de votre part
Prospection commerciale à destination d'un prospect non-client	1 an	À compter de la collecte ou du dernier contact entrant émanant du prospect
Demande d'informations sur un produit ou service bancaire, ou demande de simulation en vue de la souscription sur un produit ou service bancaire	6 mois	À compter de la demande d'information simple ou de la simulation
Traitement d'analyse de risques sur une demande de crédit, sans souscription effective du crédit	3 ans	Lorsque la demande a été instruite et a généré l'émission d'une offre de crédit, finalement non acceptée
Cookies, traceurs	13 mois maximum	À compter de la date de dépôt du traceur
Journaux de connexion aux applications et site web	De 3 à 12 mois	A compter de l'utilisation de l'application
Enregistrement des conversations téléphoniques	3 mois	À compter de l'enregistrement
Enregistrement des conversations téléphoniques à titre de preuve au sens de la réglementation AMF	7 ans	À compter de l'enregistrement
Prévention et détection des infractions pénales pour préparer et/ou exercer une action en justice	De 5 ans à 20 ans selon la nature de l'infraction	À compter de la constatation de l'infraction

Certains délais peuvent être plus longs dans certaines situations spécifiques, lorsque la réglementation l'exige, ou pour la défense d'un droit ou d'un intérêt, par exemple :

- pour la gestion des comptes en déshérence et les données liées à la recherche des personnes concernées : 30 ans,
- pour respecter des dispositions fiscales (relatives à l'épargne réglementée notamment) : 6 ans.

Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée jusqu'à épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

8. COMMENT ASSURONS-NOUS LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES ?

Le respect de la vie privée et du secret bancaire, de la sécurité et à la confidentialité des données et particulièrement des données personnelles confiées par nos clients est notre priorité.

Nous prenons, au regard de la nature des données à caractère personnel et des risques présentés par le traitement, les mesures de sécurité physiques, techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver la sécurité de vos données, et, notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ou prévenir toute utilisation impropre.

Ainsi, nous mettons en œuvre les mesures de sécurité physiques, techniques, organisationnelles conformes à l'état de l'art et nécessaires pour :

- préserver la sécurité des données à caractère personnel de nos clients contre tout accès non autorisé, modification, déformation, divulgation, ou destruction des données à caractère personnel que nous détenons,
- protéger nos activités.

Nous diligents régulièrement des audits internes afin de nous assurer de la sécurité des données à caractère personnel et de nous prémunir contre tout accès non autorisé à nos systèmes.

Néanmoins, la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel reposent sur les bonnes pratiques de chacun. Ainsi, vous êtes invité à vous montrer vigilant.

Dans le souci de protéger la confidentialité de vos données à caractère personnel, nous vous invitons, en particulier dans des règles d'usage d'Internet, à prendre toutes les dispositions utiles notamment en effaçant, dès la fin de votre consultation, les traces de navigation et en interdisant l'accès aux tiers non autorisés dans l'hypothèse où vous téléchargeriez ces données vers un logiciel de gestion. Nous vous invitons à consulter les conseils de sécurité mis à votre disposition, notamment via notre site Internet.

Conformément à nos engagements, nous choisissons nos sous-traitants et prestataires avec soin et leur imposons :

- un niveau de protection des données à caractère personnel équivalent au nôtre,
- un accès et une utilisation des données à caractère personnel ou des informations strictement nécessaires pour les services qu'ils doivent fournir,
- un respect strict de la législation et de la réglementation applicables en matière de confidentialité, de secret bancaire, et de données personnelles,
- la mise en œuvre de toutes les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel qu'ils peuvent être amenés à traiter,
- la définition des mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité des données.

9. OÙ SONT STOCKÉES VOS DONNÉES ?

Les données à caractère personnel et les informations relatives à nos Clients sont stockées dans nos systèmes d'information ou dans celui de nos sous-traitants ou prestataires.

Nous nous engageons à choisir des sous-traitants et prestataires répondant aux critères de qualité et de sécurité. Ceux-ci doivent présenter des garanties suffisantes, notamment en termes de connaissances spécialisées, de fiabilité et de ressources, pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles y compris en matière de sécurité des traitements.

À ce titre, nous imposons à nos sous-traitants et à nos prestataires des règles de confidentialité au moins équivalentes aux nôtres.

Par principe, nous privilégions les solutions techniques et le stockage des données à caractère personnel dans des centres d'hébergement situés au sein de l'Union européenne. Si tel n'est pas le cas, nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer que les sous-traitants et prestataires offrent les mesures de sécurité et de protection adéquates telles que décrites ci-après.

VOS DONNÉES SONT-ELLES COMMUNIQUÉES OU ACCESSIBLES DEPUIS UN PAYS HORS UNION EUROPÉENNE ?

Vos données à caractère personnel transmises conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert dans un pays de l'Union européenne ou hors Union européenne.

Dans le cadre éventuel d'un transfert vers un pays hors Union européenne, des règles assurant la protection et la sécurité de ces informations ont été mises en place : soit la Commission européenne a adopté une décision d'adéquation qui reconnaît à la réglementation locale en matière de protection des données personnelles un niveau de protection équivalent à celui de l'Union Européenne, soit des garanties appropriées sont mises en place telles que des clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne.

À titre d'exemple, *certaines données à caractère personnel peuvent être amenées à être hébergées aux États-Unis lorsque la Banque exécute certaines opérations telles que les virements par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT).*

En cas de paiement ou transfert de fonds hors Union Européenne, certaines données à caractère personnel doivent être communiquées à la banque du bénéficiaire même si elle est située dans un pays hors Union européenne dont la réglementation n'offre pas un niveau de protection équivalent, car ce transfert de données est nécessaire à l'exécution du contrat.

Ces données à caractère personnel peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, ou à des tiers habilités.

Dans tous les cas, nous prenons les mesures nécessaires et adéquates pour assurer le secret bancaire et la sécurité des données à caractère personnel.

10. NOS ACTIONS DE PROSPECTION

Nous pouvons être amenés à vous contacter afin de vous proposer de nouveaux produits et des services qui paraissent correspondre à vos besoins ou désirs ou répondants à de nouveaux usages.

Vous pouvez vous opposer à tout moment et sans frais aux traitements initiés à des fins de prospection

PROSPECTION COMMERCIALE PAR TÉLÉPHONE, COURRIER ÉLECTRONIQUE ET AUTOMATE D'APPEL

Personnes physiques n'agissant pas à des fins professionnelles

Nous pouvons vous prospector par courrier électronique, automate d'appel ou SMS lorsque vous avez donné votre accord au moment de la collecte de votre adresse électronique ou de vos coordonnées personnelles, ou lorsque vous êtes déjà client et que la prospection concerne des produits ou services analogues à ceux déjà souscrits. Chaque courrier électronique de prospection commerciale contient un lien permettant de vous désinscrire.

Personnes physiques agissant à titre professionnel

Votre adresse électronique peut être utilisée afin de vous adresser de la prospection commerciale par courrier électronique pour des objets en relation avec votre profession. Vous pouvez à tout moment faire valoir votre droit d'opposition à la prospection commerciale.

Les adresses professionnelles génériques attribuées à une personne morale (société) ne sont pas soumises aux principes du consentement, de l'information préalable et ne bénéficient pas du droit d'opposition.

Les messages et notifications liés à la gestion administrative d'un produit ou service préalablement souscrit (alertes, notifications de mise à disposition d'un document dématérialisé sur votre espace de banque à distance...) ne relèvent pas de la prospection commerciale. Dans ce cas, le paramétrage des messages et notifications peut être réalisé dans le cadre du service souscrit, étant entendu que certaines de ces notifications peuvent relever d'obligations réglementaires et présenter un caractère impératif.

11. NOS ACTIONS DE PROFILAGE

Le profilage consiste à utiliser des données à caractère personnel pour évaluer certains aspects de la personne concernée, analyser ou prédire ses intérêts, son comportement ou d'autres attributs.

Dans le cadre de notre relation, nous pouvons être amenés à mettre en œuvre deux catégories de profilage :

- des profilages marketing qui ne produisent pas d'effets juridiques à votre égard comme par exemple une segmentation marketing afin de vous suggérer des services et des produits innovants susceptibles de correspondre à vos attentes/besoins, des offres complémentaires ou promotionnelles en ciblant au mieux vos besoins,
- des profilages susceptibles de produire des effets juridiques à votre égard et aboutissant à une décision comme par exemple un score d'octroi de crédit.

Concernant le profilage marketing, nous utilisons des techniques pour opérer des segmentations et des sélections marketing qui ne produisent pas d'effets juridiques.

À ce titre, les données personnelles que nous collectons nous aident également à personnaliser et à améliorer continuellement la relation bancaire et la relation commerciale afin de vous proposer les offres de produits et services les plus adaptés à vos besoins. Dans ce cadre, nous pouvons être amenés à utiliser différentes techniques de profilage, telles que le recours à des algorithmes.

Nous pouvons également être amenés à agréger et à anonymiser ces données afin d'établir des rapports et modèles marketing.

Quand nous avons recours à de telles techniques, nous prenons les mesures nécessaires pour écarter les risques d'erreurs et d'atteintes aux droits et libertés fondamentaux des personnes.

Dans l'hypothèse où un profilage a des conséquences juridiques à votre égard, comme par exemple en cas d'utilisation d'un traitement d'évaluation des risques en vue de l'octroi d'un crédit (scoring), les résultats de l'utilisation de ces techniques ne seront qu'une aide à la décision de la Banque :

- une intervention humaine de la Banque est toujours prévue dans le processus de décision,
- et vous avez le droit de nous présenter vos observations ou d'obtenir une explication quant à la décision prise à l'issue de ce type d'évaluation, et de contester la décision.

12. MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS PARTICULIERS REPOSANT SUR UNE TECHNOLOGIE SPÉCIFIQUE

VIDÉOPROTECTION ET VIDÉOSURVEILLANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de sécurité de nos agences, de nos locaux et de nos guichets automatiques bancaires, nous utilisons des systèmes de vidéoprotection dans le respect des règles prévues par le Code de la sécurité intérieure applicable en Nouvelle-Calédonie, et notamment des autorisations délivrées par le Haut-Commissariat de la Nouvelle-Calédonie, ou des réglementations relatives à la protection des données personnelles.

Vous êtes informé que ces images font l'objet d'un enregistrement et d'une conservation et qu'elles peuvent mener à l'identification des personnes filmées soit par les systèmes mis en œuvre soit par les agents ayant accès aux images.

Des panneaux dans les lieux filmés vous indiquent l'existence de ce type de dispositif, l'identité du responsable et les modalités d'exercice de vos droits d'accès aux enregistrements visuels vous concernant.

Les images sont conservées pendant une durée d'un mois, sauf en cas de procédure pénale. Si une telle procédure est engagée, les images sont alors extraites du dispositif (après consignation de cette opération dans un recueil spécifique) et conservées pendant la durée de la procédure.

COOKIES ET AUTRES TRACEURS

On entend par cookies ou autres traceurs, les traceurs déposés et lus par exemple lors de la consultation d'un site Internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile, et ce, quel que soit le type de terminal utilisé.

Vous êtes informé que lors de vos visites sur l'un de nos sites, des cookies et des traceurs peuvent être installés sur votre équipement terminal. Vous pouvez consulter, sur le site concerné, la politique de cookies mise en œuvre. Lorsque cela est nécessaire, nous recueillons votre consentement préalablement à l'installation sur votre équipement terminal de tels traceurs, mais également lorsque nous accédons à des données stockées sur votre équipement. La durée de vie de ces traceurs est de 13 mois maximum.

ENREGISTREMENT TÉLÉPHONIQUE

Les conversations téléphoniques entre vous et nos services peuvent faire l'objet d'enregistrements téléphoniques à des fins de formation, d'évaluation ou d'amélioration de la qualité des produits et des services ou de preuve d'opération passée à distance.

Préalablement à un enregistrement, nous vous en informons et vous avez le droit de vous y opposer. Toutefois, en cas de refus, il ne sera peut-être pas possible d'exécuter votre demande d'opération faute de pouvoir en conserver la preuve.

Les supports d'enregistrement ou leur reproduction seront conservés pendant des durées proportionnées à la finalité de l'enregistrement en cause.

13. VOS DROITS

Dans les limites et conditions autorisées par la réglementation en vigueur, vous pouvez :

- accéder à vos données à caractère personnel,
- faire rectifier, mettre à jour et effacer vos données à caractère personnel, étant précisé que l'effacement ne peut intervenir que lorsque :
- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière,
- vous avez retiré votre consentement sur lequel le traitement était fondé et il n'existe pas d'autre fondement juridique le justifiant,

- vous vous êtes opposé au traitement de vos données et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le poursuivre,
- les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite,
- les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit auquel la Banque est soumise,
- vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux de le poursuivre,
- vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale, y compris au profilage lié à cette prospection,
- recevoir les données à caractère personnel vous concernant et que vous nous avez fournies, pour les traitements automatisés reposant sur votre consentement ou sur l'exécution d'un contrat, et demander la portabilité de ces données auprès d'un tiers,
- demander une limitation des traitements de données à caractère personnel que nous opérons vous concernant lorsque :
- vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel, et ce pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel,
- vous vous opposez à l'effacement des données vous concernant alors que le traitement est illicite,
- nous n'avons plus besoin des données, mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- vous vous êtes opposé au traitement de vos données, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par la Banque prévalent sur les vôtres,
- lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment,
- introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. En France, l'autorité de contrôle est la CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr.

En outre, vous avez la possibilité de nous communiquer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès, lesquelles directives peuvent être enregistrées également auprès « d'un tiers de confiance numérique certifié ». Ces directives peuvent désigner une personne chargée de leur exécution.

Ces droits ne peuvent cependant avoir pour effet de contrevenir aux droits des héritiers ou permettre la communication d'informations auxquelles seuls ces derniers peuvent légitimement avoir accès.

14. COMMENT EXERCER VOS DROITS ?

Si vous souhaitez en savoir plus sur les dispositions de cette notice d'information, ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer, DPO), vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : Banque Calédonienne d'Investissement. À l'attention du DPO, 54 avenue de la Victoire, BP K5, 98849 Nouméa Cedex ou nous envoyer un courriel à DPO@bci.nc.

Vous pouvez exercer vos droits à cette même adresse.

Pour l'exercice de vos droits par courrier, vous devez impérativement justifier de votre identité en indiquant clairement vos noms et prénoms, l'adresse à laquelle vous souhaitez que la réponse vous soit envoyée, signer votre demande. Nous vous conseillons de joindre la photocopie d'un document d'identité afin de faciliter la prise en compte de votre demande.

Vous pouvez également effectuer une demande par l'intermédiaire de votre espace sécurisé de banque en ligne (sous réserve de déploiement de cette fonctionnalité).

L'exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de votre droit à la limitation du traitement ou à la portabilité des données à caractère personnel s'effectue sans frais.

Au titre de l'exercice du droit d'accès, nous vous fournirons une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. En cas de demandes manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, nous pourrions exiger le paiement de frais raisonnables tenant compte des coûts administratifs supportés pour fournir ces informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées, ou refuser de répondre à votre demande.

DROITS D'ACCÈS SPÉCIFIQUES

Pour les fichiers FICP, FCC et FNCI

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant inscrites sur les fichiers suivants : FICP (Fichier des Incidents Caractérisés de Paiement), FCC (Fichier Central des Chèques) ou FNCI (Fichier National des Chèques Irréguliers), en vous présentant, muni d'une pièce d'identité et après avoir pris rendez-vous, dans une des implantations de la Banque de France, ou par courrier auprès de la succursale Banque de France la plus proche de votre domicile ou en ligne sur www.accueil.banque-France.fr

Pour le fichier FICOBA

Le droit d'accès aux données d'identification (nom, prénom, adresse) s'exerce par la personne titulaire du compte auprès :

- de l'agence locale de l'Institut implantée dans le territoire sur lequel la personne exerçant ce droit d'accès a élu domicile (agence IEOM NC) ;
- ou auprès du siège social de l'Institut, Division Observatoire des Entreprises, des Établissements de Crédit et des Activités Grand Public, sise au 164 rue de Rivoli 75001 PARIS.

Ce droit d'accès s'exerce soit par courrier postal, soit en se rendant au guichet de l'agence locale concernée, accompagné de la photocopie d'un document d'identité portant la signature de la personne exerçant le droit d'accès.

Pour les traitements mis en œuvre en application des articles L. 561-5 à L. 561-23 du Code monétaire et financier ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : Le droit d'accès indirect s'exerce auprès de la CNIL (L. 561-45 du Code monétaire et financier).

Cette notice d'information est susceptible d'être modifiée. La dernière version en vigueur est consultable à l'adresse suivante : <https://www.bci.nc/>.